

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age  
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

04 13 31 30 31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY**

**OBJET : Participation financière en faveur de l'Association Icom'Provence pour l'exercice 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte depuis plusieurs années son soutien aux actions permettant d'améliorer le mieux-être des personnes âgées via la prévention et le dépistage des détériorations intellectuelles, et réduire la fracture numérique.

L'association Icom'Provence dont le siège est situé au 103 avenue de Lattre de Tassigny, 13009 Marseille, est présidée depuis mai 2015 par Monsieur Guillaume MADONIA. Elle est reconnue d'intérêt général et comme organisme de formation.

Son objet est de favoriser la pleine citoyenneté et l'épanouissement des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées et des seniors par l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Pour cela l'association a développé un centre d'information et de conseils à l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'association exerce de nombreuses actions auprès de personnes en situation de handicap, d'enfants souffrant de dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysgraphie ou dysorthographe.

L'association Icom'Provence se propose dans le cadre d'un projet spécifique à destination des personnes du bel âge, de poursuivre la mise en place des ateliers-mémoire et des ateliers de formations à l'informatique, qui représente à la fois un moyen d'expression, d'ouverture sur le monde et de lien social, et un outil de stimulation cognitive.

Il s'agit de se prononcer sur la reconduction pour l'exercice 2018 d'une subvention de fonctionnement allouée en 2017, soit 13 000 €, en faveur des actions menées pour les seniors.

Il convient de noter que la collectivité départementale participe également au fonctionnement de cette association pour leurs actions auprès du public en situation de handicap (une subvention de 20 000 € a été validée lors de la Commission permanente du 29 Juin 2018).

En 2017, l'association a eu une activité auprès de 85 personnes âgées parmi lesquelles 27 ont suivi des cours individuels. Les différentes actions suivies étant :

- des cours collectifs d'initiation aux usages du numérique (PC ou MAC, internet, infographie, albums photos), ainsi que des cours individuels permettant d'aborder l'usage de nouveaux outils numériques (tablettes, Smartphones).  
Cet apprentissage contribue à maintenir et développer les liens sociaux.
- des ateliers-mémoire sur ordinateur, encadrés par un animateur et un psychologue. Ils ont pour objectif d'améliorer la mémoire et la capacité à réfléchir plus rapidement. Ils permettent de mieux s'organiser dans tous les aspects de la vie quotidienne, de prévenir les détériorations intellectuelles liées à l'âge, par le biais d'une consultation mémoire préalable.

Le résultat comptable 2017 de l'association est déficitaire de 9 973 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL